



KINNEAR'S MILLS

**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal
tenue à la salle municipale,
120, rue des Églises, Kinnear's Mills,
le lundi 2 octobre 2017, à 20 heures**

La séance est présidée par le maire, M. Paul Vachon.

Présents : Mesdames Michelle Pageau, Céline Landry et Messieurs Patrice Nadeau, Michel Breton, James Allan et Carl Dubois.

La directrice générale et secrétaire-trésorière, Mme Claudette Perreault, agit à titre de secrétaire de la séance.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le maire ouvre la séance en souhaitant la bienvenue aux personnes présentes et demande à la conseillère Madame Céline Landry de lire sa lettre de fin de mandat.

2017-137

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter l'ordre du jour de la séance en laissant le point *Divers* ouvert à tout autre sujet de discussion.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance;
2. Adoption de l'ordre du jour;
3. Adoption du procès-verbal de la dernière séance;
4. Motion de remerciement à Madame Céline Landry et Monsieur Patrice Nadeau;
5. Deuxième versement à la Sûreté du Québec;
6. Taxes 2018, nombre de versements;
7. Dépôt du rapport semestriel de l'état des revenus et des dépenses;
8. Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ);
9. Transport adapté de la région de Thetford Inc.;
10. Dépôt de la lettre de démission de M. Jean-Guy Pageau à titre d'inspecteur en bâtiment et environnement;
11. Campagne annuelle de levée de fonds MCDC;
12. Centre d'archives de la région de Thetford;
13. Programme d'aide financière du fonds de la sécurité routière;
14. Correspondance;
15. Comptes du mois;
16. Période de questions;
17. Divers;
18. Levée de la séance.

2017-138

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA DERNIÈRE SÉANCE

ATTENDU QUE tous les membres de ce conseil ont reçu une copie du procès-verbal, au moins 48 heures avant la tenue des présentes;

EN CONSÉQUENCE, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter tel quel le procès-verbal de la séance ordinaire du 5 septembre 2017.

2017-139 MOTION DE REMERCIEMENT À MADAME CÉLINE LANDRY ET MONSIEUR PATRICE NADEAU

Attendu que Madame Céline Landry et Monsieur Patrice Nadeau ne seront pas candidats lors de l'élection du 5 novembre 2017;

Il est proposé par Madame Michelle Pageau et résolu d'exprimer à Madame Céline Landry et Monsieur Patrice Nadeau une motion de remerciement pour leur travail accompli au sein du conseil municipal de Kinnear's Mills.

2017-140 DEUXIÈME VERSEMENT À LA SÛRETÉ DU QUÉBEC

Il est résolu à l'unanimité des conseillers d'effectuer le deuxième versement pour les services de la Sûreté du Québec au Ministre des Finances pour la somme de 19 986 \$.

2017-141 TAXES 2018, NOMBRE DE VERSEMENTS

Il est résolu à l'unanimité des conseillers de conserver le même nombre de versements pour le compte de taxes. Le premier versement devrait se faire le ou avant le 28 février 2018, le deuxième versement devrait se faire le ou avant le 30 juin 2018 et le troisième versement devrait se faire le ou avant le 30 septembre 2018, sans frais d'intérêt si les délais sont respectés. Le compte de taxes peut être réglé en totalité avant le 30 avril 2018 sans frais d'intérêt.

2017-142 DÉPÔT DU RAPPORT SEMESTRIEL DE L'ÉTAT DES REVENUS ET DES DÉPENSES

La directrice générale dépose l'état des revenus et des dépenses de la municipalité pour la période du 1^{er} janvier au 30 septembre 2017 ainsi que l'état comparatif de l'année précédente, conformément à l'article 176.4 du *Code municipal*.

2017-143 PROGRAMME DE LA TAXE SUR L'ESSENCE ET DE LA CONTRIBUTION DU QUÉBEC (TECQ)

Attendu que :

- la municipalité a pris connaissance du *Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018*;
- la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

Il est résolu que :

- la municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;
- la municipalité s'engage à être seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement



**Procès-verbaux des séances du conseil municipal
de Kinnear's Mills,
MRC des Appalaches (Québec)**

des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018 ;

- la municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire ;
- la municipalité s'engage à réaliser le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année, soit un total de 140 \$ par habitant pour l'ensemble des quatre années du programme ;
- la municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la Programmation de travaux approuvée par la présente résolution.
- La municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux ci-jointe, comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de dépenses des travaux admissibles jusqu'au 31 mars prochain.

ADOPTÉE

2017-144

TRANSPORT ADAPTÉ DE LA RÉGION DE THETFORD INC.

Il a été résolu que la corporation municipale de Kinnear's Mills participe au Transport adapté de la région de Thetford inc. et accepte de contribuer au service de transport adapté pour l'année 2018 au montant de 110,00 \$ par usager, soit pour un nombre de 1 usager pour une contribution totale de 110,00 \$.

Que les prévisions budgétaires 2018 soient adoptées telles que présentées par l'organisme délégué.

Que la ville de Thetford Mines agisse comme organisme mandataire tel que désigné par l'assemblée générale des municipalités.

Proposé par Madame Céline Landry
Appuyé par Monsieur Michel Breton

ADOPTÉE

2017-145

DÉPÔT DE LA LETTRE DE DÉMISSION DE M. JEAN-GUY PAGEAU À TITRE D'INSPECTEUR EN BÂTIMENT ET ENVIRONNEMENT

La directrice générale dépose la lettre de démission de M. Jean-Guy Pageau à titre d'inspecteur en bâtiment et environnement. Son travail prendra fin le 31 décembre 2017.

2017-146

CAMPAGNE ANNUELLE DE LEVÉE DE FONDS MCDC

Pour faire suite à la demande de levée de fonds annuelle faite par MCDC, il est résolu à l'unanimité des conseillers de verser un don de 100 \$ pour soutenir leurs programmes d'aide aux personnes âgées ou à mobilité réduite.

2017-147 CENTRE D'ARCHIVES DE LA RÉGION DE THETFORD

Il est résolu à l'unanimité des conseillers de payer la contribution pour l'année 2017 au montant de 45,00 \$ au Centre d'archives de la région de Thetford.

2017-148 PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE DU FONDS DE LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE

Il est proposé par Monsieur Patrice Nadeau et résolu à l'unanimité des conseillers présents de déposer une demande au Programme d'aide financière du Fonds de la sécurité routière.

Que Claudette Perreault, directrice générale, soit autorisée à signer tout document requis à cette demande au nom de la municipalité.

2017-149 CORRESPONDANCE

La secrétaire-trésorière fait lecture de la correspondance du mois.
Les communiqués ont été transmis électroniquement aux conseillers.

2017-150 COMPTES DU MOIS

Il est résolu à l'unanimité des conseillers d'approuver la liste des comptes suivants :

N° de chèque	Nom	Montant
	Salaire	16 076,93
C0006200	9028-4191 QUÉBEC INC.	113,74
C0006201	Donald Beattie (tx payées en trop)	111,89
C0006203	MRC des Appalaches	12,00
C0006204	Régie intermunicipale de la région Thetford	1 178,84
C0006205	Victor Dubois	1 154,82
C0006206	Michel Horbatuk	145,75
C0006207	Marc Prévost	510,00
C0006208	Location d'outils Thetford	149,46
C0006209	Imprimerie Gingras & Fils	68,99
C0006210	Nadeau Photo Solution (Route des Vergers)	3 161,81
C0006211	Artefactuel	3 100,73
C0006212	Archidiocèse de Québec (Patrimoine)	34,49
C0006213	Karine Pépin (Patrimoine)	513,00
C0006214	Monique Laplante (bibliothèque Cegep)	60,00
C0006215	Robert Sansfaçon (cr. Taxes)	1 443,24
C0006216	Aurore Berthiaume (bibliothèque Cegep)	60,00
C0006217	Lorraine Côté (cr. Taxes)	1 440,96
C0006218	Léo Guillemette Excavation inc (Patinoire)	500,00
C0006219	Petite Caisse	208,05
C0006220	Claudette Perreault	59,80
C0006221	Scierie du Canton	49,04
C0006222	9231-5613 Québec Inc.	91,98
C0006223	D.G. Usimécanique	366,79
C0006224	Wolseley Canada inc.	1 232,58
C0006225	Sylvain Jacques	735,84
C0006226	Gael Boissonneault	48,35
C0006227	Chantal Bolduc	209,62



**Procès-verbaux des séances du conseil municipal
de Kinnear's Mills,
MRC des Appalaches (Québec)**

C0006228	Sonia Fortin (Biblio Cegep)	60,00
C0006233	Hydro Québec	53,21
C0006234	Comité d'embellissement	2 000,00
C0006235	Fréchette LGL (voirie)	647,76
C0006236	Gaétan Turgeon	75,71
C0006237	Agence du revenu du Canada DAS	2 033,77
C0006238	Ministère du revenu DAS	4 962,54
C0006239	Caisses Desjardins région de Thetford	372,50
P1700033	Services Sanitaires Denis Fortier inc.	212,70
P1700034	9039-4255 Québec inc. Beaucesansfil	68,93
P1700035	Entreprise Sanifer	2 053,14
P1700036	Vitrierie Fleur de Lys inc.	649,61
P1700037	Gagné Vézina avocats S.E.N.C.	1 934,77
P1700038	Mégaburo	116,13
P1700039	Vivaco groupe coopératif	4 890,98
L1700018	Hydro Québec	376,37
L1700019	Bell Canada	402,38
L1700020	Hydro Québec	337,38
	TOTAL	54 086,58

PÉRIODE DE QUESTIONS

DIVERS

Aucun sujet traité au point divers.

2017-151

LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, il est résolu à l'unanimité des conseillers de lever la séance à 20 h 34.

Signé : Paul Vachon
Paul Vachon, maire

Signé : Claudette Perreault
Claudette Perreault, directrice générale
et secrétaire-trésorière

Je, Paul Vachon, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Signé : Paul Vachon
Paul Vachon
Maire

CERTIFICATION DE CRÉDIT

Je, soussignée, certifie que la Municipalité de Kinnear's Mills dispose des crédits suffisants pour l'autorisation des dépenses incluses dans ce procès-verbal.

Signé : Claudette Perreault
Claudette Perreault
Directrice générale / secrétaire-trésorière